



Assemblée générale

Distr. limitée
19 octobre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Première Commission

Point 94 o) de l'ordre du jour

Désarmement général et complet : éducation en matière de désarmement et de non-prolifération

Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Trinité-et-Tobago, Turquie et Uruguay : projet de résolution

Étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 55/33 E du 20 novembre 2000, 57/60 du 22 novembre 2002, 59/93 du 3 décembre 2004, 61/73 du 6 décembre 2006, 63/70 du 2 décembre 2008 et 65/77 du 8 décembre 2010,

Accueillant avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération¹, dans lequel est examinée l'application des recommandations figurant dans l'étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération², et rappelant que 2012 marque le dixième anniversaire de ce rapport,

Saluant l'utilité du site Web d'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération baptisé « Éducation pour le désarmement – Ressources pour l'éducation » qui, par suite de la réorganisation et de la mise à jour auxquelles le Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat a procédé en septembre 2011, est consultable dans les six langues officielles de l'Organisation et propose une nouvelle interface interactive, et encourageant le recours aux nouvelles technologies de communication et aux médias sociaux pour promouvoir l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération,

¹ A/67/138 et Add.1.

² A/57/124.



Saluant également le lancement de « Disarmament today », qui consiste en une série de podcasts dans lesquels des experts sont interrogés sur des questions actuelles de désarmement, comme l'éducation, le désarmement et la non-prolifération dans le cadre de la sécurité spatiale, ainsi que sur ce qu'ont vécu les *hibakusha* (rescapés des bombardements atomiques),

Soulignant que le Secrétaire général conclut dans son rapport qu'il importe de poursuivre les efforts tendant à appliquer les recommandations formulées dans l'étude et de reproduire les exemples positifs de cette application pour favoriser de plus amples résultats à long terme,

Souhaitant souligner qu'il est urgent de promouvoir des efforts internationaux concertés de désarmement et de non-prolifération, notamment dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, en vue de renforcer la sécurité internationale et de favoriser le développement économique et social durable,

Consciente de la nécessité de combattre, au moyen de programmes d'éducation et de formation à long terme, les effets néfastes des cultures de violence ou de passivité devant les dangers qui se posent actuellement dans ce domaine,

Demeurant convaincue que, plus que jamais, l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, en particulier celle des jeunes, s'impose comme une nécessité, non seulement dans le domaine des armes de destruction massive, mais aussi dans ceux des armes légères et de petit calibre, du terrorisme et des autres obstacles à la sécurité internationale et au processus de désarmement, et qu'il convient d'appliquer les recommandations figurant dans l'étude de l'Organisation des Nations Unies,

Reconnaissant l'importance de la participation de la société civile, y compris des organisations non gouvernementales, qui joue un rôle actif dans la promotion de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération,

1. Exprime sa gratitude aux États Membres, à l'Organisation des Nations Unies et aux autres organisations internationales et régionales, à la société civile et aux organisations non gouvernementales qui, chacun dans son domaine de compétence, ont appliqué les recommandations figurant dans l'étude de l'Organisation des Nations Unies², comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général consacré à l'examen de leur mise en œuvre¹, et les encourage à continuer d'appliquer ces recommandations et de rendre compte au Secrétaire général des mesures qu'ils prennent à cette fin;

2. *Prie* le Secrétaire général d'établir un rapport sur le bilan de l'application des recommandations et les nouvelles possibilités de promouvoir l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, et de le lui présenter à sa soixante-neuvième session;

3. *Prie une nouvelle fois* le Secrétaire général d'utiliser autant que faire se peut les moyens électroniques pour diffuser, dans le plus grand nombre de langues officielles possible, les informations ayant trait à ce rapport et tous les renseignements que le Bureau des affaires de désarmement recueille régulièrement concernant l'application des recommandations figurant dans l'étude de l'Organisation des Nations Unies;

4. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-neuvième session, au titre de la question intitulée « Désarmement général et complet », la question subsidiaire intitulée « Éducation en matière de désarmement et de non-prolifération ».
